

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
directeur général de la susdite municipalité :

Qu'à la session ordinaire du Conseil qui se tiendra le **7 février 2022 à 20h00** tenue en visioconférence, le Conseil procédera à l'adoption de son règlement # 488-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es de la municipalité de Saint-Isidore.

Ce règlement a pour but :

- a) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil de la Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- b) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- c) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Cette nouvelle version du règlement a pour but de se conformer à :

- La *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus.es;
- L'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, voulant que, toute municipalité, au plus tard le 1er mars de chaque année qui suit toute élection générale, doit adopter un code d'éthique qui remplace celui en vigueur.

DONNÉ à Saint-Isidore ce 13^e jour de janvier 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de janvier 2022.
